

Vivre et   
Agir en Maurienne



MAIRIE MONTRICHER ALBANNE  
Madame la maire Sophie VERNEY  
161 Rue de la Mairie,  
73870 Montricher-Albanne

Saint Michel, le 25 mai 2022

Objet : Travaux d'aménagement de la Piste de Talière

Madame la Maire,

Par la présente, nous souhaitons vous informer que nous avons relevé l'illégalité de la délibération du Conseil municipal de Montricher du 04 février 2022, laquelle a été signalée par courrier adressé au Préfet de Savoie.

En effet, l'autorisation d'aménagement d'une piste de ski doit être délivrée par le Maire et non par le Conseil municipal.

En vertu des articles R 423-7 et suivants, R 473-1 à R 473-6 du Code de l'urbanisme, l'avis de dépôt de la demande d'aménagement de la piste de Talière par la Régie Autonome des Remontées Mécaniques des Karellis aurait dû être affichée à la Mairie ou faire l'objet d'une publication électronique sur le site de la Mairie pendant toute la durée de l'instruction.

Or, cette demande d'autorisation a été soumise, dans le cadre d'un examen au cas par cas, à une évaluation environnementale sur laquelle la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a rendu un avis, le 26 avril 2022.

Il s'agit, par ailleurs, plutôt d'un non avis puisque la MRAE dit ne pas pouvoir se prononcer. Elle pointe le fait que cet aménagement pourrait être lié au nouveau télésiège des Chaudannes dont le permis est suspendu par décision du Tribunal Administratif et plus largement, à la liaison Albiez Les Karellis – UTN structurante elle

aussi suspendue par décision du Tribunal Administratif-. C'est pour cela qu'une évaluation environnementale avait été demandée et le dossier présenté ne répond pas à ces questions.

Nous n'avons constaté ni affichage, ni publication depuis le 1er juillet 2021 date à laquelle la RARMK a déposé le dossier.

En l'absence du respect du Code de l'Urbanisme, nous vous remercions, Mme la Maire, de nous tenir informée de la suite que vous comptez donner à cette demande d'aménagement. En l'occurrence, nous soulignons que les travaux ne pourront pas débuter avant que la situation administrative ne soit régularisée et sans une réponse claire aux questions posées par la MRAE.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos meilleures salutations.



Pour Vivre et Agir en Maurienne  
La Présidente  
Annie Collombet



Pour FNE Savoie  
Le Président  
Marc Peyronnard



Pour FNE AURA  
Le Président  
Eric Feraille